

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Des travaux de marquage des chaussées débutent dans la région

Trois-Rivières, le 16 mai 2019 – Chaque année, de mai à décembre, le ministère des Transports du Québec rafraîchit les lignes de démarcation sur les routes sous sa responsabilité.

Pour bien exécuter ce travail, un convoi se déplace à une vitesse variant entre 10 et 20 km/h. Lorsque l'on rencontre un pareil convoi, le respect de la signalisation en place est essentiel. Il faut également s'assurer de ne pas circuler sur les lignes fraîchement peintes, de manière à préserver la qualité du marquage durant la période de séchage (celle-ci peut prendre jusqu'à 90 minutes).

Par ailleurs, circuler sur les lignes fraîchement peintes peut causer des éclaboussures. Or, celles-ci s'avèrent très difficiles, parfois même impossibles, à enlever sur la carrosserie des automobiles.

Prenez note que le Ministère décline toute responsabilité pour les dommages causés à un véhicule, si les travaux sont effectués selon les normes établies.

Le Ministère invite les usagers à la patience et à la vigilance afin de permettre aux employés de réaliser un travail de qualité, et ce, en toute sécurité.

Afin de planifier adéquatement vos déplacements, informez-vous sur les entraves en cours et à venir en consultant le [Québec 511](#).